

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DES LANDES
Département Santé Environnement

Destinataires

MONSIEUR LE DIRECTEUR - MONT DE MARSAN AGGLO

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : MONT DE MARSAN AGGLO

Prélèvement	00140014	Commune	BOSTENS
Unité de gestion	0879 MONT_DE_MARSAN_AGGLO	Prélevé le :	jeudi 07 décembre 2023 à 09h35
Installation	UDI 000273 LUCBARDEZ	par :	DELPHINE DENIS
Point de surveillance	S 0000001639 BOURG	Type visite :	D1
Localisation exacte	EXT SALLE POLYVALENTE	Motif :	CS

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Aspect (qualitatif)	rien à signaler			
Couleur (qualitatif)	rien à signaler			
Odeur (qualitatif)	rien à signaler			
Saveur (qualitatif)	rien à signaler			
Température de l'eau	13,2 °C		25	
pH	7,8 unité pH		de 6,5 à 9	
Chlore libre	0,35 mg(Cl ₂)/L			
Chlore total	0,38 mg(Cl ₂)/L			

Analyse effectuée par : Laboratoires des Pyrénées et des Landes 4001

Type d'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00140513

Référence laboratoire : SE2312786/19579

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	0 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	2 UFC/mL			
Bactéries coliformes	0 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	0 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 UFC/(100mL)	0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Coloration	19 mg(Pt)/L		15	Valeur hors références
Turbidité néphélométrique	0,92 NFU		2	
MINERALISATION				
Conductivité à 25°C	313 µS/cm		de 200 à 1100	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium d'origine naturelle	<0,01 mg/L		0,5	

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00140014)

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité et non conforme aux références de qualité. Coloration supérieure à la valeur de référence. L'exploitant : pris les dispositions nécessaires pour remédier à cette situation.

Signé à Mont de Marsan le 22 décembre 2023

Pour le Directeur,



BEAUMONT CLEMENCE